



ENGAGEMENT CONFITURES / COMPOTES / COULIS / JUS DE POMMES
Sur 7 mois (mars à septembre 2019) MQFF

L'association a pour objet, dans l'esprit de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat **solidaire** entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains car issus d'un mode de production exempt de tout produit de synthèse, et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

1- Objet

A) confitures, coulis et compotes

Les fruits transformés sont issus des « Jardins du châtaignier » à Corps Nuds. Tous les fruits sont certifiés biologiques et Biocoherence. Les produits proposés sont les suivants :

(merci de préciser dans chaque colonne le nombre de pots souhaités :

	prix	24 avril	5 juin	4 sept	TOTAL
Confiture bio fraises (360 gr)	4,70 €/pot			 €
Confiture bio fraises / rhubarbe (360 gr)	4,70 €/pot			 €
Confiture épépinée bio de cassis (360 gr)	5,00 €/pot			 €
Confiture de petits fruits rouges (fraises, framboises, groseilles) (360 gr)	5,00 €/pot			 €
Coulis bio de fraises (220 gr)	5,00 €/pot			 €
Compote bio de pommes (340 gr)	2,60 €/pot			 €
Compote bio de pommes / fraises (340 gr)	2,70 €/pot			 €
Compote bio de pommes / poires (340 gr)	2,70 €/pot			 €
Purée bio de pommes (320 gr) (sans sucre)	2,60 €/pot			 €
Purée bio de pommes (850 gr) (sans sucre)	6,00 €/pot			 €
Confiture tomates vertes citron (220 gr)	4,50 €/pot			 €
Coulis de tomates (300 gr)	3,3 €/pot			 €
Coulis de tomates / basilic (300 gr)	3,3 €/pot			 €
				TOTAL €


NB : L'offre est limitée pour certains parfums ... Les pots non distribués vous seront remboursés

Vous vous engagez à venir chercher vos produits aux heures d'ouverture du lieu de distribution

θ Les mois suivants à la maison de quartier Francisco Ferrer - 40 rue Montaigne 35200 RENNES:

24 avril – 5 juin – 4 septembre

NB : pas de livraison en mars, mai, juillet et août

	Contrat AMAPopote - 2 exemplaires	Doc Adh. -
	ENGAGEMENT CONFITURES / COMPOTES JUS de POMMES	Date Création : 07/02/2019
		Page 2/2

B) jus de pommes

Distribution de jus de pommes biologique, non clarifié, non filtré à 2,5 €/L

Aux mêmes dates que les confitures, compotes et coulis soit les mercredis 24 avril, 5 juin et 4 septembre

Nbre de bouteille (1 L) par distribution : x 3 distributions x 2,5 €/L =

2- Termes du contrat

L'AMAPien qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAPopote (10 € / année civile / foyer). Conformément à la Charte des AMAP, l'AMAPien doit pré-financer la production, de ce fait le/les chèque(s) seront remis au trésorier d'AMAPopote au moment de l'engagement avec le présent contrat ; ils seront **remplis à l'ordre de «Mickaël BERTHELOT»**. Aucune période d'essai n'est prévue. Ils pourront être encaissés en une, deux ou trois fois.

En cas d'indisponibilité lors de la livraison, l'AMAPien pourra récupérer sa commande à posteriori.

L'engagement est pris pour la saison. Une résiliation en cours de saison n'est possible que sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement intérieur et après étude par les membres du bureau.

Ce contrat est établi en 2 exemplaires entre :

<p>Le Producteur :</p> <p>Mr BERTHELOT Mickaël (Corps Nuds)</p> <p>Fait le :/...../..... Signature :</p>	<p>et</p>	<p>L'AMAPien :</p> <p>M.....</p> <p>Fait le :/...../..... Signature :</p>	<p>Le contrat :</p> <p>Confitures, compotes, coulis : €</p> <p>Jus de pommes :€</p> <p>soit un total de :€</p>
---	-----------	--	---

Contact distribution AMAPopote : contact@amapopote.fr

